

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00142 Numéro SIREN : 809 787 518 Nom ou dénomination : AB EXPERIENCE

Ce dépôt a été enregistré le 24/05/2022 sous le numéro de dépôt B2022/003777

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

24 MAI 2022

AMIENS
80 - 02

AB EXPERIENCE

**Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 Euros
Siège social : 190 Chaussée Jules Ferry
80090 AMIENS**

809 787 518 RCS AMIENS

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 11 MAI 2022

Exercice clos le 31 décembre 2021

Monsieur Antoine BEAUFORT, Président non associé et représentant légal de la Société AB HOLDING, Société civile sis 35 rue de Mercey 80090 AMIENS a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

1/ ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2021, l'activité de la Société a été la suivante :

Notre chiffre d'affaires s'élève à 1.506.858 Euros.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2021, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

2/ RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1.506.859 €uros contre 1.369.355 €uros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 10,04%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 69 €uros contre 255 €uros pour l'exercice précédent, soit une variation de -72,94%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 747.993 €uros contre 720.004 €uros pour l'exercice précédent, soit une variation de 3,89%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 179.340 €uros contre 122.579 €uros pour l'exercice précédent, soit une variation de 46,31%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 7.968 €uros contre 6.755 €uros pour l'exercice précédent, soit une variation de 17,96%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 287.299 €uros contre 242.876 €uros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 18,29%.

Le montant des charges sociales s'élève à 90.095 €uros contre 77.906 €uros pour l'exercice précédent, soit une variation de 15,65%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 3.567 €uros contre 3.358 €uros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6,22%.

Le montant des autres charges s'élève à 13.762 €uros contre 131 €uros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1.324.027 € contre 1.170.251 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,14%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 206.772 € contre 202.357 € lors de l'exercice précédent, soit une variation de 2,18%.

Compte tenu d'un résultat financier nul, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 206.772 € contre 202.357 € pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,18%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 1.130 €,
- d'un impôt sur les sociétés nul.

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 153.797 €.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 532 890 €.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 153.797 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :.....153.797 €

~~A titre de dividendes :.....150.000 €~~

Soit 5 € par action

Solde :.....3.797 €

En totalité au compte "Autres réserves" qui s'élève ainsi à 81.922 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 114.922 €.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à partir du 11 mai 2022.

Il est précisé qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, un prélèvement forfaitaire unique de 30%, incluant l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux, vient s'appliquer.

Les dividendes seront versés sous déduction des prélèvements sociaux et d'un prélèvement non libératoire représentatif de l'impôt sur le revenu au taux de 12,8% auquel il convient d'ajouter 17,2% de prélèvements sociaux.

Cependant, et par acceptation à cette règle, les associés pourront éventuellement renoncer à ce prélèvement forfaitaire unique en optant pour le calcul de l'impôt sur le revenu selon les règles du barème progressif. En pareil option, les associés sont informés que l'option pour le barème progressif portera alors sur l'ensemble des revenus ou gain de l'année visés par le prélèvement forfaitaire unique.

En cas de renonciation au prélèvement forfaitaire unique, les dividendes distribués seront éligibles à l'abattement de 40%.

Nous vous informons enfin, que les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu seront retenus à la source par l'établissement payeur au taux de 17,2%, lorsque ce dernier est situé en France ; ils devront être versés au Trésor Public dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants.

EXERCICE	DISTRIBUTION GLOBALE
31 Décembre 2020	264.000 € soit 8,80 € par action
31 Décembre 2019	30.000 € soit 1 € par action
31 Décembre 2018	60.000 € soit 2 € par action

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

3/ CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

4/ ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

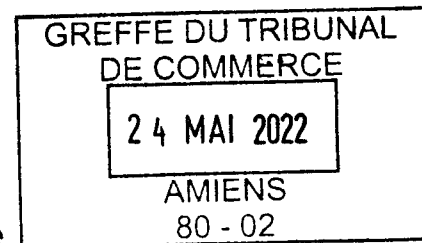
En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à AMIENS
Le 08 avril 2022

Pour la Société AB HOLDING
Monsieur Antoine BEAUFORT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AB', with a large, stylized flourish extending to the right.



AB EXPERIENCE

**Société par actions simplifiée
Au capital de 30.000 euros
Siège social : 190 Chaussée Jules FERRY
80090 AMIENS**

809 787 518 RCS AMIENS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 11 MAI 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2021

L'Associée unique sur proposition du Président non associé de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 153.797 €uros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 153.797 €

A titre de dividendes : 150.000 €

Soit 5 €uros par action

Solde : 3.797 €

En totalité au compte "Autres réserves" qui s'élève ainsi à 81.922 €uros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 114.922 €uros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à partir du 11 mai 2022.

Il est précisé qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, un prélèvement forfaitaire unique de 30%, incluant l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux, vient s'appliquer.

Les dividendes seront versés sous déduction des prélèvements sociaux et d'un prélèvement non libératoire représentatif de l'impôt sur le revenu au taux de 12,8% auquel il convient d'ajouter 17,2% de prélèvements sociaux.

Cependant, et par acceptation à cette règle, les associés pourront éventuellement renoncer à ce prélèvement forfaitaire unique en optant pour le calcul de l'impôt sur le revenu selon les règles du barème progressif. En pareil option, les associés sont informés que l'option pour le barème progressif portera alors sur l'ensemble des revenus ou gain de l'année visés par le prélèvement forfaitaire unique.

En cas de renonciation au prélèvement forfaitaire unique, les dividendes distribués seront éligibles à l'abattement de 40%.

Nous vous informons enfin, que les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu seront retenus à la source par l'établissement payeur au taux de 17,2%, lorsque ce dernier est situé en France ; ils devront être versés au Trésor Public dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants.

EXERCICE	DISTRIBUTION GLOBALE
31 Décembre 2020	264.000 € soit 8,80 € par action
31 Décembre 2019	30.000 € soit 1 € par action
~~31 Décembre 2018~~	~~60.000 €~~ soit 2 € par action

Certifié conforme
Pour la Société AB HOLDING
Monsieur Antoine BEAUFORT



CERTIFIÉ CONFORME

1

BILAN - ACTIF

BCFP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 215A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU AB EXPERIENCE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 190 CHAUSSEE JULES FERRY 80090 AMIENS

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 8 0 9 7 8 7 5 1 8 0 0 0 4 6

Néant ☐ *GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCEExercice N clos le,
31/12/2021

			DE COMMERCE		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé			2 4 MAI 2022		(I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AMIENS			AB	AC			
		Frais de développement *	80 - 02			CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires				AF	210	AG	210	
		Fonds commercial (1)				AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles				AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				AN		AO		
		Constructions				AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				AR	1 160	AS	1 160	
		Autres immobilisations corporelles				AT	12 492	AU	8 758	3 733
		Immobilisations en cours				AV		AW		
		Avances et acomptes				AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				CS		CT		
		Autres participations				CU		CV		
		Créances rattachées à des participations				BB		BC		
		Autres titres immobilisés				BD	20 000	BE	20 000	
		Prêts				BF		BG		
		Autres immobilisations financières*				BH	1 200	BI	1 200	
		TOTAL (II)					BJ	35 062	BK	9 918
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements				BL		BM	
En cours de production de biens				BN		BO				
En cours de production de services				BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis				BR		BS				
Marchandises				BT		BU				
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes				BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*				BX	160 339	BY	160 339	
		Autres créances (3)				BZ	25 165	CA	25 165	
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé				CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :				CD		CE		
	Disponibilités				CF	313 714	CG	313 714		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*				CH	8 527	CI	8 527		
	TOTAL (III)				CJ	507 746	CK	507 746		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)				CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)				CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)					CO	542 809	1A	9 918	532 890
	Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :			Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU AB EXPERIENCE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 30 000)			DA	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	78 124
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	153 797
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	264 922
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	3
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	99 199
	Dettes fiscales et sociales			DY	98 279
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	507
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	69 977
TOTAL (IV)			EC	267 968	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	532 890	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			1G
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1H	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

☐

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	300
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	300
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU AB EXPERIENCENéant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	210	KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	1 160	KT		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		
		Matériel de transport *		KY		KZ		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	9 818	LC		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		
	Avances et acomptes			LK		LL		
	TOTAL III			LN	10 978	LO		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		
		Autres participations		8U		8V		
Autres titres immobilisés		IP		IR				
Prêts et autres immobilisations financières		IT	1 500	IU				
TOTAL IV		LQ	1 500	LR				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	12 688	ØH			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV	210	LW		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA			
		Sur sol d'autrui	IR		MD			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	1 160		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM			
		Matériel de transport	IV		MP			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	12 492		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ			
	Avances et acomptes		NC		ND			
	TOTAL III		IY		NG	13 652		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		
		Autres participations		IO		ØX		
Autres titres immobilisés		II		2B	20 000			
Prêts et autres immobilisations financières		I2	300	2E	1 200			
TOTAL IV		I3	300	NJ	21 200			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	300	ØL	35 062	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2021

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU AB EXPERIENCE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU AB EXPERIENCE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 160	QA		QB		QC	1 160		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 191	QM	3 567	QN		QO	8 758		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	6 351	QV	3 567	QW		QX	9 918		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	6 351	ØP	3 567	ØQ		ØR	9 918		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU AB EXPERIENCENéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
Provisions pour dépréciation	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	05
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU AB EXPERIENCE										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1			A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL			UM			UN		
	Prêts (1) (2)			UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières			UT	1 200		UV			UW	1 200	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	160 339		160 339					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) U0)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	2 180		2 180					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	11 021		11 021					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC	10 085		10 085					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	1 878		1 878					
	Charges constatées d'avance			VS	8 527		8 527					
TOTAUX			VT	195 231		VU	194 031		VV	1 200		
RENOIS	(1)	Montant des		VD								
		- Prêts accordés en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	99 199		99 199						
Personnel et comptes rattachés			8C	37 659		37 659						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	35 564		35 564						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	1 437		1 437						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	23 349		23 349						
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	269		269						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	3		3						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	507		507						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L	69 977		69 977						
TOTAUX			VY	267 968		VZ	267 968					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SASU AB EXPERIENCE						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2021	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	153 797	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				WE	10 186	
		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG	2 624	
		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))				RB		
		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX		
		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *				XZ		
		Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						XW	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						XY		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						I7	54 105	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						I8			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						ZN			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						WN			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						WO			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						XR			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						WQ			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						Y1			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						Y3			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées						WR	220 712		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV			
		- imposées au taux de 0 %				WH			
		- imposées au taux de 19 %				WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB			
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6			
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ			
		Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)				ZA			
		Produit net des actions et parts d'intérêts :							
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY		
	Majoration d'amortissement*						XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF	
		Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
	Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies F)			YI	XG	
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies G)			YL		
		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies B)	YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art. 39decies E)			YH		
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies C)		YC	Créance dégagee par le report en arriere de deficit			ZI			
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies D)		YD							
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	220 712
						déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	220 712	XO	

Désignation de l'entreprise <u>SASU AB EXPERIENCE</u>			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	23 447
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *				
		8X	8Y	
		8Z	9A	
		9B	9C	
Provisions pour dépréciation *				
		9D	9E	
		9F	9G	
		9H	9J	
Charges à payer				
		9K	9L	
		9M	9N	
		9P	9R	
		9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO	
		▼		
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise SASU AB EXPERIENCE										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale - Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	145 693		Dividendes		ZE	264 000			
	Prélèvements sur les réserves	0E	118 307		Autres répartitions		ZF				
					Report à nouveau		ZG				
	TOTAL I	0F	264 000		TOTAL II		ZH	264 000			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :			
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance						YT	5 292			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8		XQ	68 255			
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	10 975			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	94 817			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	179 340			
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	2 073			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	5 895			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	7 968			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	302 121			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	136 053			
DIVERS	— Montant brut des salaires *						0B	290 281			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	— Numéro du centre de gestion agréé *		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SASU AB EXPERIENCE

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	DEPOT GTIE : CTRE AFFAIRES 19/02/2015	300			300
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1	(300)	(300)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		(300)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SASU AB EXPERIENCE				Néant ☒ *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
		N-3			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies	N-4			
	1ter et 1 quater du CGI)	N-5			
	(à préciser) au titre de :	N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SASU AB EXPERIENCE**Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU AB EXPERIENCE					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2022

Désignation de l'entreprise : SASU AB EXPERIENCE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	8	
Dont apprentis	YF	2	
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 506 858	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	1 506 858	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	69	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	13 333	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	10 538	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	23 941	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	767 642	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	88 898	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	13 762	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	870 303	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	OG	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 660 496	
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	660 496	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 506 858	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	8	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 2 1 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 1
Date de cessation	HR	/	/

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	(1)
1	

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 8 0 9 7 8 7 5 1 8 0 0 0 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AB EXPERIENCE

ADRESSE (voie) 190 CHAUSSEE JULES FERRY

CODE POSTAL 80090

VILLE AMIENS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 30 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SC Dénomination AB HOLDING

N° SIREN (si société établie en France) 890803943 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 30 000

Adresse : N° 35 Voie RUE DE MERCEY

Code Postal 80000 Commune AMIENS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 8 0 9 7 8 7 5 1 8 0 0 0 4 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU AB EXPERIENCE

ADRESSE (voie) 190 CHAUSSEE JULES FERRY

CODE POSTAL 80090 VILLE AMIENS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.